

Il existe les « Villes et villages fleuris », les « Petites cités de caractère » mais aussi... Le prix de la France moche. L'association **Paysages de France** a décerné le prix à quatre villes dans des catégories différentes, vendredi 29 octobre.

Le palmarès

L'association **Paysages de France** a relevé quatre catégories avec chacune sa gagnante.

La ville de Migné-Auxances, dans la Vienne, reçoit le prix de la ville « Tombé dans le panneau » : « **Le jury des Villes et Villages fleuris n'a accordé qu'une pauvre fleur à Migné-Auxances. Cette commune près de Poitiers méritait pourtant d'obtenir, pour son fleurissement publicitaire, les cinq fleurs d'un label qui n'en compte que quatre.** »



Dans la catégorie « 'Campagne'publicitaire », Montalieu-Vercieu (Isère) est lauréate. « **À Montalieu, mets ta pub où tu veux !** », commente le site de l'association.

Dambach-la-Ville (Bas-Rhin) est récompensée dans la catégorie « Mise en valeur du patrimoine ». L'entrée de la ville, une belle porte en pierre, est gâchée par un énorme encart publicitaire. « **Bravo à Dambach-la-Ville qui a compris comment valoriser son patrimoine historique avec son entrée de ville début XXIe, style'France moche'** »





Enfin, dans la catégorie « Publicité sans modération », Le Havre (Seine-Maritime) rafle la mise, en partenariat avec le publicitaire JCDecaux, précise l'association. « **Associés aux publicitaires, les lobbys de l'alcool ont fait sauter le bouchon de la loi Evin. Le Havre, patrimoine mondial de l'UNESCO, tenait à s'associer sans modération à cette noble cause qui permet aux médecins, à la police et à la justice de ne pas avoir à craindre le manque de travail.** »

Des villes envahies par la publicité

« Gageons que ces communes, bien que non-candidates, sauront apprécier cette reconnaissance de leur action sans faille pour la sauvegarde et l'amélioration des paysages ! », ironise l'association.

Le but de ce classement est de pousser les villes à revoir leur politique publicitaire. Dans les quatre villes primées cette année, les annonces, pancartes et autres réclames envahissent le paysage. « **Les maires de ces quatre communes [ont] les moyens de combattre cette invasion publicitaire à fort impact sur les paysages du quotidien : en instaurant ou modifiant un règlement local de publicité, ou en demandant aux préfets d'intervenir pour des publicités en infraction** », interpelle **Paysages de France.**